



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/8770  
23 août 1968  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 23 AOUT 1968, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA  
ZAMBIE

J'ai l'honneur de communiquer ci-après le texte d'une déclaration du Gouvernement de la République de Zambie, faite par le Ministre des affaires étrangères, l'Honorable R. C. Kamanga M. P., à l'Assemblée nationale, le 22 août 1968, au sujet de la situation dans la République socialiste tchécoslovaque. Le texte de cette déclaration est le suivant :

"M. le Président, les honorables membres de la Chambre sont certainement au courant des événements révoltants qui ont lieu en Tchécoslovaquie, parmi lesquels l'occupation de ce pays par des troupes de l'Union soviétique, de la Pologne, de la Hongrie et de l'Allemagne orientale. Avant l'invasion de la Tchécoslovaquie par ces troupes étrangères, des pressions de tous ordres ont été exercées sur ce pays en vue de lui faire abandonner la politique de libéralisation démocratique qu'il a adoptée conformément aux vœux déclarés de sa population. Son Excellence le Président de la République de Zambie, M. Kenneth Kaunda, a alors condamné ces ingérences dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant et souverain, bien qu'appartenant au camp socialiste en Europe. Alors que le monde entier était aujourd'hui plongé dans la stupeur par la nouvelle de l'invasion russe en Tchécoslovaquie, le Président Kaunda a qualifié cet acte indigne d'"agression pure et simple". Aggression certes, car il est impensable que l'Union soviétique, qui ne manque pas de condamner l'agression colonialiste et impérialiste contre les peuples coloniaux se permette elle-même de commettre cet acte odieux lourd de conséquences désastreuses pour l'humanité et pour ceux qui sont attachés à la cause des droits de l'homme. De quel droit une nation, grande ou petite, puissance nucléaire ou non-nucléaire, peut-elle imposer sa volonté à une autre nation par la force des armes? Quelle justification morale l'Union soviétique et ses alliés peuvent-ils avoir pour écraser la volonté souveraine du peuple tchécoslovaque?

M. le Président, j'invite la Chambre à s'associer au Président de la République pour dénoncer l'impérialisme russe en Tchécoslovaquie et demander à l'Union soviétique et à certains de ses alliés dans le cadre du Pacte de Varsovie de retirer leurs troupes du territoire tchécoslovaque, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Notre pays, qui sait ce qu'est la domination étrangère, exprime sa profonde sympathie au peuple tchécoslovaque en cette dure épreuve. Nous ne manquerons pas d'exprimer notre solidarité avec les peuples opprimés de notre planète, car nous pensons que la justice finira par triompher."

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer immédiatement le texte de cette déclaration à tous les membres du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent de la Zambie  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Vernon J. MWAANGA

-----

